



DIMENSION SPATIALE DU CALCUL DE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

MISE EN SITUATION

En décembre 2004, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, la Commission Coulombe, recommandait dans son rapport :

« Recommandation 5.9 Que les prochains plans généraux d'aménagement forestier intégré (PAFI) soient basés sur des estimations de la possibilité ligneuse qui tiennent compte des dimensions spatiales entourant les volumes de bois disponibles, incluant le principe de « rendement soutenu à niveaux de récolte variables » pour les peuplements sous aménagement équienné. »

De plus, le projet de loi 71, prévoyait une réduction particulière pour les aires communes de l'entente Cris - Québec sur la foresterie pour tenir compte de la répartition spatiale des interventions plus accentuée dans ce territoire.

Dans ce contexte, une forte pression existe pour développer des calculs de possibilité à dimension spatiale.

PROBLÉMATIQUE / ENJEUX

La distribution des interventions forestières telle qu'elle est modélisée dans SYLVA II ne tient compte que de manière indirecte et limitée de la dispersion effective de celles-ci. Des fonctions, telles le compartimentage et la détermination de la provenance des volumes de parties spécifiques du territoire à la possibilité forestière (ex : pentes fortes de 31 à 40 %, bandes riveraines), permettent de tenir compte de la dimension spatiale dans une approche qui a priori n'en tient pas compte.

DÉCISION(S) DU FORESTIER EN CHEF

Ne pas intégrer d'ajustement spatial au calcul de 2008, considérant que le respect élevé des priorités de récolte et la gestion de la possibilité par provenance permettent d'assurer une cohérence minimale entre la répartition de la récolte simulée et celle planifiée.

Introduire la spatialisation dans la prochaine génération de calcul de possibilité (2013) à l'aide des outils appropriés à cette tâche.

JUSTIFICATION(S)

Le traitement de cet enjeu complexe à même un logiciel qui n'est pas prévu pour le faire entraîne une série d'ajustements qui sont difficilement conciliables avec une approche rigoureuse, scientifique et documentée. Les outils pour faire ce travail sont disponibles dans d'autres juridictions et devraient rapidement permettre de solutionner cet enjeu.

Le Forestier en chef annonce son plan d'action qui prévoit le déploiement d'une solution technologique à court terme.

